



15 SEPTEMBRE 2011



**Non ! le projet de SIDSIC (service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication) ne doit pas être un marché de dupes
La CGT exige un moratoire sur ce projet
et l'ouverture de négociations**

Le gouvernement nous parle beaucoup de dialogue social. La mise en place du SIDSIC est illustrative une nouvelle fois d'une même méthode: on décide au plus haut niveau et ensuite les personnels et les organisations syndicales sont sommés de s'aligner... Aucune concertation n'a eu lieu avec les organisations syndicales, ni au ministère de l'Intérieur, ni au CTP central des DDI.

Le projet SIDSIC est le prototype des "mutualisations" projetées dans le cadre de la RGPP avec l'objectif de suppressions d'emplois.

La CGT appelle à ne pas laisser faire. C'est pourquoi nous avons porté auprès du secrétariat général du gouvernement le refus des personnels de s'inscrire dans la démarche proposée. Nous avons demandé un moratoire et l'ouverture de négociations pour permettre l'établissement d'un vrai dialogue social entre les différents acteurs concernés par ce projet.

Cette demande est lancée au nom des personnels des services informatiques des DDI qui ont contribué encore récemment par leur savoir et leur qualification à faire converger les SI de leurs services d'origine (DDE, DDAF, DDSV....) vers un SI commun pour amener leurs DDI à fonctionner malgré des cultures métiers ministérielles différentes.

Il serait cynique d'amener ces personnels, qui n'ont pas compté leurs heures pour mener à bien ces fusions et pouvaient espérer en retour une période de stabilité, à leur proposer à titre de reconnaissance pour services rendus de quitter leur métier informatique immédiatement en cas de refus de signer un contrat à durée déterminée pour le SIDSIC.

Aujourd'hui, ce projet de SIDSIC présenté par la DISIC n'offre pas, par rapport à la situation actuelle des personnels des services informatiques des DDI, suffisamment de garanties pérennes pour leur future mise à disposition au SIDSIC en termes de durée de métier et de qualification informatiques, de prime informatique, de déroulement de carrière et d'éventuel retour dans la DDI d'origine au terme de la mise à disposition.

Cette demande est également lancée au nom des personnels des SIC du ministère de l'Intérieur qui voient leurs missions régaliennes et historiques reléguées en missions optionnelles. Les affectations ipso facto des personnels SIC du ministère de l'Intérieur dans un nouveau service ne sont pas vécues comme un acte banal. Ils réclament considération et reconnaissance.

Outre les nécessaires connaissances en informatique des personnels informaticiens, le contenu de ce projet SIDSIC doit intégrer les exigences :

- de pérennisation de la situation future des personnels des services informatiques des DDI en SIDSIC telle que décrite ci-dessus et doit donc reconnaître leur qualification dans une filière stable construite sur la base des qualifications informatiques au sein d'une structure informatique interministérielle,
- de préservation dans chaque DDI et préfecture d'une assistance informatique de proximité (géographique) sous forme de pôle informatique par exemple (à dimensionner au regard de chaque DDI),
- de définition préalable d'un système informatique interministériel commun (en terme d'infrastructure, réseau, serveur, système, messagerie...), pour en faire un objectif de projet technique commun de convergence et fédérateur de compétences,
- de dimensionnement des moyens humains pour faire tourner au mieux cette infrastructure dans des délais humainement raisonnables et raisonnés,
- d'organisation et de pilotage de ce Système d'Information Interministériel sans oublier d'en définir son périmètre d'action et son administration des données nécessaires à l'enrichissement du patrimoine commun des données.

La CGT appelle tous les agents à se mobiliser en ce sens. Dans l'attente, nous devons refuser l'inscription de ce point à l'ordre du jour des CTP locaux. Un cadre national de mise en œuvre doit être préalablement débattu donnant des garanties aux personnels et répondant aux besoins des différentes DDI.

La CGT a obtenu le principe de premières réunions. Nous appelons les personnels informaticiens à refuser le projet actuel de SIDSIC à tous les niveaux tant que le SGG n'aura pas répondu à nos demandes légitimes.

La CGT est disponible pour décider avec les personnels concernés des initiatives d'action pour se faire entendre et vous propose une mobilisation forte et rapide au siège du secrétariat général du gouvernement à Paris. Sans cette action, ils ne remettront pas en cause le calendrier qui doit aboutir le 31 décembre 2011.

Elle met à disposition à cet effet une adresse pour faire remonter vos avis et propositions:

cpii.sg.cgt.syndicats@i-carre.net